



ASSERMENTATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Mesdames, Messieurs,

Les citoyennes et citoyens de la commune souhaitant faire partie du Conseil général de Corcelles-près-Concise, sont invité(e)s à venir se faire assermenter

Le mardi 12 mai 2026 à 19h30, à la salle du Mont-Aubert

Ordre du jour :

Première partie sous la présidence de M. le Préfet Fabrice De Icco :

1. Assermentation des membres du Conseil général
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du président du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027
4. Election du secrétaire du Conseil général pour la législature 2026-2031
5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
6. Message du préfet

Seconde partie sous la présidence du président(e) du Conseil nouvellement élu :

1. Election du vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027
2. Election des scrutateurs et de leurs suppléants
3. Nomination des membres des commissions gestion-finance et de recours
4. Nomination des délégations aux associations intercommunales et autres représentations
5. Divers et propositions individuelles

Pour rappel : peut être assermenté(e) tout citoyen(-ne) jouissant des droits civiques en matière communale. Pour les étrangers, résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et dans le canton depuis 3 ans au moins.

Didier Bourgeois, Président du Conseil général

